



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

PROCES-VERBAL

Séance du 12 mars 2024

A 20h00

Date de convocation : 7 mars 2024

Présents : M. le Maire Nicolas SCHWEITZER

Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, ONCUL Magali, PIZZINI Laetitia, PONCET Lucas, COMMARET Marie, MOISSONNIER Jennifer, GAILLARD Marie-Laure, PERTUIZET Pierre, JANAUDY Cyrill, et FAVIER Monique

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monique FAVIER, secrétaire de séance

Le conseil municipal, réuni le 12 mars 2024 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 13 février 2024 à l'unanimité des présents

2024-010

Comptes administratifs 2023

2024-011

Les Comptes administratifs 2023, présentés par Mme Fanny BEREZIAT, adjointe aux finances, laissent apparaître les résultats de clôture ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
COMMUNE	+ 34 798.67 €	+ 319 180.65 €	+ 353 979.32 €
LOTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		Excédent global	+ 353 979.32 €

Les restes à réaliser en investissement du budget commune s'élèvent à 86 060.00 € pour les dépenses et 20 000.00 € pour les recettes et seront repris au BP 2024.

Hors de la présence de M. le Maire le conseil municipal vote à l'unanimité :

- le compte administratif 2023 du budget «commune»,
- le compte administratif 2023 du budget «lotissement le Mollard» (Budget clôturé au 31/12/2023).

2024-012

Comptes de gestion 2023

2024-013

Mme Fanny BEREZIAT présente les comptes de gestion de l'année 2023 des budgets commune et lotissement le Mollard (Budget clôturé au 31/12/2023) dressés par le receveur municipal. Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents :

- le compte de gestion 2023 du budget «commune»
- le compte de gestion 2023 du budget «lotissement le Mollard».

2024-014

Attribution subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2024

Mme Fanny BEREZIAT présente la proposition de la commission finances pour l'attribution des subventions aux associations et organismes extérieurs. La commission propose de maintenir les sommes allouées l'année dernière. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant global des subventions qui s'élève à 7 500.00 €.

2024-015

Rénovation énergétique de la salle polyvalente – Plan de financement définitif

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente le plan de financement de l'opération pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.


<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>			
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE	Cout en euros HT	Cout en euros TTC	Nature des recettes	Logo	Subvention	Taux % en HT
Remplacement des menuiseries bois vétuste et énergivore Devis: SASU MENUISERIE BUARD	24 076,35 €	28 891,62 €	Département de l'Ain Pacte de Territoire		4 503,39 €	11,60%
Deplacement x2 et alimentation x3 volets roulants Devis: SARL ARBANDESBORDES	381,81 €	458,17 €				
Peintures et facade suite aux travaux Devis: SARL MOIRAUD-NEVEU	6 530,00 €	7 836,00 €	Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en Bresse Plan d'équipement		17 167,00 €	44,20%
Remplacement des éclairages énergivores par du Led Devis: SARL ARBANDESBORDES	2 974,64 €	3 569,57 €				
Remplacement des dalles isolantes 60*60 du faux plafond Devis: SARL MOIRAUD-NEVEU	4 875,00 €	5 850,00 €	Commune de Cormoz		17 167,41 €	44,20%
Total Opération:	38 837,80 €	46 605,36 €	Total:		38 837,80 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble des devis présentés, valide le plan de financement définitif, sollicite l'attribution de subvention auprès de Grand Bourg Agglomération (Plan d'Equipement Territorial 2) et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 227 « Bâtiments 2023 ».

2024-016

Réfection centre multiculturel – Plan de financement définitif

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente le plan de financement définitif de l'opération pour les travaux de réfection du centre multiculturel.

Dépenses			Recettes			
RENOVATION DE LA SALLE MULTICULTURELLE	Cout en euros HT	Cout en euros TTC	Nature des recettes	Logo	Subvention	Taux % en HT
Dépose du plafond complet et déblai (étalement déduit Granger) Devis: SARL MOIRAUD-NEVEU	4 060,00 €	4 872,00 €	Commune de Cormoz		44 835,80 €	100%
Dépose des Installation Electrique et Chauffage / Ventilation Devis: SARL ARBANDESBORDES	3 607,50 €	4 329,00 €				
Repose du plafond complet Devis: SARL MOIRAUD-NEVEU	11 760,00 €	14 112,00 €				
Reparation de la charpente et traitement insecticide et fongicide Devis: SASU GRANGER	11 599,19 €	13 919,03 €				
Repose des installation électrique et CVC à l'identique Devis: SARL ARBANDESBORDES	5 256,86 €	6 308,23 €				
Remplacement du revetement de sol par du carrelage Devis: SARL BREVET FRERES	8 552,25 €	10 262,70 €				
Total Opération :	44 835,80 €	53 802,96 €	Total:		44 835,80 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis mis à jour de la SASU Granger, ainsi que le devis de la SARL Brevet Frères, valide le plan de financement définitif et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 230 « Réfection du centre multiculturel ».

2024-017

Logements communaux – Régularisation de baux

Le conseil municipal est informé de la nécessité de régulariser 3 baux locatifs pour des logements communaux :

- Bail de Mme Jacqueline BOUILLOUX - Bail précaire de logement de fonction non reconductible en date du 15 septembre 1989. Régularisation par la rédaction d'un bail conventionné tacitement reconductible annuellement à la date du 1^{er} mai 2024.
Loyer : 242.46 €.
Révision : au 1^{er} janvier de chaque année sur la base des variations de l'indice de référence des loyers – IRL (publié par l'INSEE° Pour l'application de cette clause, il est précisé que l'indice de base est celui du 3^{ème} trimestre 2023 (141.03).
- Bail de Mme Colette CHENE – Bail précaire non reconductible en date du 26 avril 1984. Régularisation par la rédaction d'un bail de location tacitement reconductible annuellement à la date du 1^{er} mai 2024.
Loyer : 255.81 €.
Révision : au 1^{er} janvier de chaque année sur la base des variations de l'indice de référence des loyers – IRL (publié par l'INSEE° Pour l'application de cette clause, il est précisé que l'indice de base est celui du 3^{ème} trimestre 2023 (141.03).
- Bail de M. NICOLLET Jean-Marie – Bail de location en date du 19 mars 2020 avec une révision annuelle au 1^{er} janvier de chaque année. Rédaction d'un avenant pour modification de l'IRL de base : « IRL du 4^{ème} trimestre 2019 (130.26) » remplacé par « IRL du 3^{ème} trimestre 2019 (129.99) ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les régularisations des 3 baux selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Action sociale - Bulletin – Site internet - Gestion des salles et cérémonie

Ecole : - Signature d'une convention d'installation d'un composteur mis à disposition par Grand Bourg Agglomération.

- Dérogation scolaire : Présentation d'une demande de dérogation scolaire pour 2 enfants domiciliés sur la commune de Varennes-Saint-Sauveur : Une demande de renseignement sera faite auprès de l'inspection académique de l'Ain, notamment sur la possibilité de prévoir cette dérogation avec renouvellement annuel.
- Compte-rendu du conseil d'école du mardi 5 mars 2024.

- Demande de stage : Présentation de la demande de stage de Mme Alexia RONGIER pour la période du 18 mars au 12 avril 2024. Demande acceptée.

Bibliothèque : Animation Jeux de société à la salle polyvalente le samedi 16 mars 2024.

Finances : Réunion de travail de la commission le lundi 25 mars 2024 à 20h00.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement

Voirie : - Présentation de la convention de busage modifiée.

- Compte-rendu sur l'intervention de l'entreprise Goux Berthelet.

DECI : Présentation du projet d'implantation de deux dispositifs de protection incendie au moulin de Bevey et au lieu-dit la « Chanée ».

Programme voirie 2024 : Réunion de travail de la commission le samedi 6 avril 2024 à 8h30.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales

Vestiaires du stade : Afin de prévoir les travaux de réfection de la toiture, un diagnostic amiante doit être réalisé. Acceptation du devis de la société DEFIM pour un montant de 371.67 € HT, soit 446.00 € TTC.

Centre multiculturel : Compte-rendu sur l'avancement des travaux.

Logement 227 route de Varennes : Passage du cabinet d'expertise ELEX suite à l'incendie du 14 décembre 2023. Les travaux de réfection de la cuisine sont en cours.

Logements route de Varennes : Présentation du devis de l'entreprise TISSOT CHARPENTE pour le démoussage de la toiture de l'ensemble des logements pour un montant de 2 663.27 € HT, soit 2 929.60 € TTC. Devis accepté.

ZAENR : Présentation du projet du dossier de concertation publique consultable du 15 au 28 mars 2024.

Salle polyvalente : Groupe de travail défini pour le choix des couleurs.

Révision de la carte communale : Approbation de la révision de la carte communale par arrêté préfectoral du 5 mars 2024. La carte communale révisée sera applicable le 16 mars 2024, soit le lendemain de sa publication au journal officiel.

Divers

Cérémonie commémorative cantonale du 19 mars 1962 : La cérémonie de la FNACA aura lieu à Cormoz le 19 mars 2024 à 18h30.

Date du prochain conseil municipal le mardi 9 avril 2024 à 20h00

Le/la secrétaire de séance

Mme Monique FAVIER

M. le Maire



Nicolas SCHWEITZER